

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2012**

**Délibération**  
n° 2012.12.294

**Délégation de service  
public pour  
l'exploitation du  
service de production  
et de distribution  
d'eau potable :  
Avenant n°3**

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 décembre 2012**

**Secrétaire de séance** : Patrick BOUTON

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Redwan LOUHMADI, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Nicolas BALEYNAUD à Annette FEUILLADE-MASSON, Françoise COUTANT à Yves BRION, Catherine DEBOEVERE à Robert JABOUILLE, Gérard DESAPHY à Françoise LAMANT, Janine GUINANDIE à Rachid RAHMANI, Madeleine LABIE à Redwan LOUHMADI, Joël LACHAUD à Catherine PEREZ, Bertrand MAGNANON à Jean-Claude BEAUCHAUD, Laurent PESLERBE à Véronique MAUSSET, Frédéric SARDIN à Dominique LASNIER

**Excusé(s) représenté(s)** :

André BONICHON par Bertrand GERARDI, Cyrille NICOLAS par Henri GARCIA

**Excusé(s)** :

Nadine GUILLET

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2012**

**DELIBERATION  
N° 2012.12.294**

ENVIRONNEMENT / EAU POTABLE

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE : AVENANT N°3**

Parmi les représentants du GrandAngoulême au conseil d'administration de la SEMEA, à savoir : MM. Jean-Claude BEAUCHAUD, Jacques DUBREUIL, Jean PATIE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jacky BONNET, Michel BRONCY, les délégués présents ne devant pas participer à l'exposé, aux débats et au vote de ce point, quittent la séance.

L'arrêté préfectoral n°2011 356-0001 du 22 décembre 2011 a étendu le périmètre de la communauté d'agglomération du GrandAngoulême par adjonction à la commune de Mornac à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,

Conformément à ses statuts, le GrandAngoulême exerce, en lieu et place de ses communes membres, la compétence optionnelle « eau potable ».

Par conséquent, le marché passé par la commune de Mornac avec la société VEOLIA EAU pour la gestion du service de distribution d'eau potable lui a été transféré de plein droit au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Ce marché arrive à échéance le 31 décembre 2012.

De ce fait, il est proposé d'intégrer le service d'eau potable de Mornac au contrat d'affermage confié à la SEMEA, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, par le biais de l'avenant n°3.

De plus, l'avenant n°3 intègre en propriété du service l'équipement de radio-relève ou de télé-relève des compteurs posés au titre du contrat.

Cet avenant induit une modification de l'équilibre initial du contrat. L'incidence financière cumulée de cet avenant et des avenants antérieurs par rapport à l'équilibre initial de la délégation de service public s'établit comme suit :

Evolution :	CRT* 2007
Volumes facturés	+ 4,53%
Abonnements	+ 13,37%

\*CRT : compte rendu technique annuel de la SEMEA

L'impact financier cumulé des avenants passés sur la durée de la délégation est donc de 13,37%.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 20 novembre 2012,

Vu l'avis favorable de la commission spécifique de la délégation de service public de production et de distribution d'eau potable du 6 décembre 2012.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'avenant n°3 intégrant le service eau potable de Mornac au contrat pour l'exploitation par affermage du service de production et de distribution d'eau potable sur le périmètre communautaire.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>20 décembre 2012</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>20 décembre 2012</b>